

100'000 francs pour défiler le 1er Mai?

GENÈVE • Le comité d'organisation du 1er Mai envisage de provisionner 100'000 francs de caution pour répondre aux exigences de la nouvelle Loi sur les manifestations.

La nouvelle Loi sur les manifestations approuvée par le peuple genevois le 11 mars va-t-elle changer la donne pour les organisateurs de manifestation? Tel semble être le cas, puisque le comité du 1er Mai du bout du lac envisage de provisionner 100'000 francs dès 2013 sur un compte bloqué pour se couvrir en cas de poursuites pénales. «Notre assurance responsabilité civile inclut les risques civils jusqu'à 3 millions, mais ne couvre pas les amendes pénales», explique Claude Reymond, secrétaire de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et cheville ouvrière de l'organisation du 1er Mai. Concrètement, les cinq organisations historiques membres du comité devraient signer une convention, ainsi que déposer chacun 20'000 francs comme garantie dans le cadre d'une convention entre partenaires. Pour l'heure, les syndicats, les

Verts et le PS ont approuvé cette démarche, alors que le Parti du Travail et Solidarités ne sont pas entrés en matière sur la convention.

«**Bravons l'interdit!**»

Membre du PdT, René Glücksmann s'avoue interloqué par la démarche et s'est fendu d'une lettre ouverte pour critiquer cette «autocensure»: «Il faut répéter que la fête du 1er Mai n'est pas une manifestation comme les autres, mais un défilé pour la fête du travail qui se fait dans le monde entier et qu'elle n'est pas soumise à la nouvelle loi. Prendre une telle décision pourrait avoir des effets négatifs, soit encourager des casseurs à y participer... Elle signifierait aux casseurs qu'ils ne seront pas inquiétés, mais que ce seront les organisateurs qui devront répondre devant la justice pour les éventuelles



Le Parti du Travail n'est pas d'accord de payer pour manifester. (photo Jérôme Béguin)

déprédations, vandalisme et violences», écrit le militant. Il rappelle que l'Etat et la Ville de Genève n'ont pas demandé une telle garantie. Sa proposition: relancer le débat sur la Loi sur les manifestations. «Bravons l'interdit, faisons-en des cas politiques qui per-

mettront de relancer le débat sur la place politique sur les droits fondamentaux garantis par les lois fédérales. Genève serait le seul Etat à les supprimer», explique-t-il.